DLP 10-8-86099272

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

08 REIMS 51 10 52

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :
Edition A ou B : 150 F.
Edition A + B : 285 F.

SPV

ÉDITION GÉNÉRALE - GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN n° 19 du 24 JUILLET 1986

MAIS	:	**SURVEILLER LES PUCERONS.**
LUZERNE	:	**ATTENTION AUX SITONES A LA LEVEE.**
POMME DE TERRE	:	**RISQUE MILDIOU FAIBLE.**
COLZA	:	**PROTECTION INSECTICIDE A L'AUTOMNE**

CE MESSAGE EST CONSULTABLE SUR MINITEL DEPUIS LE 22 JUILLET.

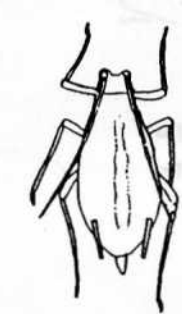
MAIS

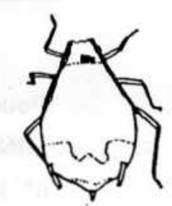
Les pucerons sont présents à des niveaux très variables selon les parcelles.

L'espèce la plus fréquente à ce jour est Métopolophium dirhodum.

Surveiller attentivement les parcelles, et de préférence celles qui ont reçu un anti-pyrale liquide.

Metopolophium dirhodum **Rhopalosiphum padi**





Rhopalosiphum padi est encore peu présent. La colonisation des maïs par cette espèce sera à suivre à partir de début Août.

En général, aucune intervention ne se justifie actuellement.

LUZERNE

Sitones :

Les premiers semis sont en cours de levée.

Surveiller particulièrement les bordures des parcelles à proximité de champs de pois.

POMME DE TERRE

Mildiou :

Situation : les conditions climatiques enregistrées depuis le 16 Juillet n'ont pas permis de nouvelles contaminations.

Les dernières sorties de taches théoriques se sont déroulées entre le 15 et le 19 Juillet.

Préconisation : les traitements à base de fongicides de contact conseillés dans l'avis télématique du 15 Juillet continuent d'assurer une protection suffisante jusqu'au 25-26 Juillet.

La météo actuelle n'étant pas favorable au mildiou, ne pas intervenir dans l'immédiat.

COLZA

Les semis de colza commenceront dans un mois.

Nous vous présentons dans ce bulletin quelques conseils en matière de protection insecticide à l'automne.

Mouche du chou :

Ce parasite est signalé depuis plusieurs années. Les dégâts qu'ils provoquent sont difficiles à mesurer.

P.1165

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J.BOUCHET. CFPPAP n° 529 AD (C SPV 1984).
IMP. E. EPPE - TROYES

MOYENS de LUTTE :

- Eviter les semis **trop** précoces qui sont les plus gravement atteints.
- Pas de semis trop denses : ce sont les petits pieds qui sont desséchés en cas d'attaque. L'objectif est d'obtenir 40 à 60 pieds/m2.
- Utiliser des insecticides microgranulés dans la raie de semis.
  - . c'est la seule possibilité de lutte, mais l'efficacité est insuffisante en condition sèche.
  - . les spécialités utilisables ont une efficacité comparable : CURATER : 9-12 kg/ha. Counter plus 10-12 kg/ha. DELTANET : 12 kg/ha. ONCOL 5 G : 9-12 kg/ha.

A EVITER :

- Ne pas mélanger les microgranulés insecticide à la semence de colza.
- Les traitements en pulvérisation au stade B1 avec Birlane n'ont toujours pas confirmé leur efficacité.

Altise et Charançon du Bourgeon Terminal

Insecticide microgranulé au semis

. Cette protection est efficace contre les altises. Surveiller les parcelles à la levée. Si les conditions sont sèches , une intervention en pulvérisation devra être réalisée rapidement en cas de morsures des adultes.

. La protection contre le charançon du bourgeon terminal est insuffisante : une pulvérisation est à prévoir en fonction des vols (suivre les Avertissements Agricoles).

. Les spécialités utilisables sont celles citées contre la mouche du chou, en y ajoutant le Dacamox (9 kg/ha).

Pulvérisation contre les adultes

. Préférer les pyréthrinoïdes.

. Bonne efficacité. En présence des 2 ravageurs, 2 traitements sont le plus souvent nécessaires : suivez nos Avertissements pour les positionner.

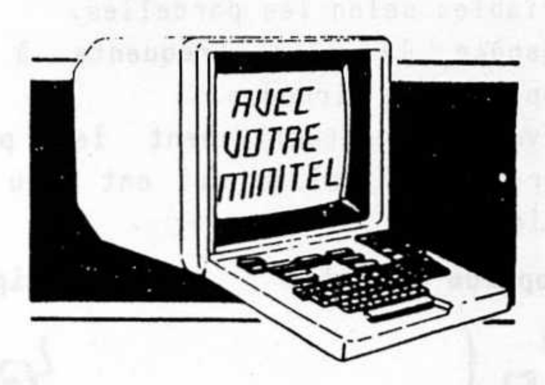
Pulvérisation contre les larves d'altise et de charançon du bourgeon terminal :

. L'efficacité est irrégulière et dépend fortement des conditions météo lors de l'application. Cette technique n'est à utiliser qu'en cas d'échec de la lutte contre les adultes, qui doit rester la technique de base.

CONCLUSION :

Le choix de la technique de protection doit tenir compte :

- des ravageurs régulièrement observés dans votre secteur.
- de la fiabilité des techniques proposées.
- du matériel et du personnel disponibles.
- des contraintes posées par ces différentes techniques.



Pour profiter des informations par MINITEL, appeler directement le n° 36.15.91.77 et faire le code EDIMK